

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Admission en non-valeur

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Intercommunal d'Action Sociale du lac d'Aiguebelette

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq septembre à 17 heures,

Le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M P. ZUCCHERO, Président.

Présents : MMES, ALLARD, FRANCONY, POLLET et Mrs, GALOCHE, SOMVEILLE, VEUILLET, ZUCCHERO

Absents excusés : Mmes ANDRIOT, DUFOUR, LAVOREL, MARCHAIS, TAVEL Mrs BOIS (Pouvoir à S FRANCONY).

.....

Le Président fait part à l'assemblée de l'état des taxes et produits irrécouvrables présenté par le comptable du Trésor pour le Budget du CIAS du Lac d'Aiguebelette, et de sa demande d'admission en non-valeur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil d'Administration,

DECIDE l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour les montants suivants :

- Budget CIAS compte 6541 : 1.93 €

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme.
Le Président,

